

MEDIAN TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital de 606.371,25 euros
Siège social : Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes
06560 Valbonne
RCS Grasse N° 443 676 309
(ci-après la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que l'affectation du résultat que nous vous proposerons, après vous avoir rendu compte de l'activité de notre Société au cours dudit exercice.

Le rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, son rapport spécial, ses autres rapports, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les autres renseignements s'y rapportant, et d'une manière générale, tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

À l'issue de la lecture du rapport de gestion, il vous sera donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, qui vous permettront également de compléter votre information.

Nous vous rappelons que vous êtes invités à vous prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions extraordinaires ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés ;
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription d'actions ;
- Rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;

- **De la compétence de l'AGO :**
 1. Approbation des comptes de l'exercice clos en date du 31 décembre 2019 ;
 2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos en date du 31 décembre 2019 présentés conformément aux normes IFRS ;
 3. Affectation du résultat ;
 4. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
 5. Quitus à Monsieur Fredrik BRAG ;
 6. Quitus à Monsieur Oran MUDUROGLU ;
 7. Quitus à Monsieur Otello STAMPACCHIA ;
 8. Quitus à Monsieur Tim HAINES ;
 9. Quitus à Monsieur Kapil DINGHRA ;

10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Fredrik BRAG ;
11. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Oran MUDUROGLU ;
12. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Kapil DINGHRA ;
13. Nomination d'un nouvel Administrateur ;
14. Fixation de la rémunération au titre des fonctions d'administrateur relative à l'exercice 2020 (L.225-45 du Code de commerce) ;
15. Autorisation à donner au conseil d'Administration pour l'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce ;

- **De la compétence de l'AGE :**

16. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
17. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
18. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public ;
19. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;
20. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
21. Fixation du plafond global d'augmentations de capital objets de délégations consenties au titre des précédentes résolutions ;
22. Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
23. Délégation au Conseil d'Administration, en vue d'émettre des options de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ;
24. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société ;
25. Annulation de délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019 ;
26. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission réservée d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;
27. Suppression du droit préférentiel de souscription en relation avec la délégation qui précède au profit d'une personne nommément désignée ;
28. Pouvoirs pour les formalités.

I. RAPPORT DE GESTION

La durée de l'exercice clos le 31 décembre 2019 était de douze (12) mois.

Il vous sera donné lecture des rapports établis par le Commissaire aux Comptes de notre Société dans le cadre de sa mission.

Tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

A. Situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Durant l'exercice 2019, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 8.356.807 euros.

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi la commercialisation de ses solutions et services à des groupes pharmaceutiques et sociétés de biotechnologie dans le cadre d'essais cliniques en oncologie, ainsi qu'à des institutions de santé telles que des hôpitaux, centres anti-cancer et cliniques pour la routine clinique.

Au cours de l'exercice 2019, la Société compte un effectif moyen de 76 salariés réparti en 34 femmes et 42 hommes.

Nous vous indiquons que :

- Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 8.356.807 euros contre 6.340.322 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat des produits d'exploitation s'élève à 8.771.571 euros contre 6.825.445 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 18.284.477 euros contre 23.641.139 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation s'élève à (9.512.906) euros contre (16.815.694) euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat financier s'élève à 75.288 euros contre 45.928 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat exceptionnel s'élève à 39.719 euros contre (885.659) euros au titre de l'exercice précédent ;
- L'exercice se solde par un résultat net comptable de (7.988.450) euros contre (16.063.457) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier comprend notamment une charge financière de 35.157 euros correspondant à un complément de provision pour dépréciation du compte courant que la Société détient dans sa filiale américaine, Median Technologies, Inc., et une autre de 12.866 euros correspondant à un complément de provision pour dépréciation du compte courant que la Société détient dans sa filiale à Hong-Kong, Median Technologies Hong-Kong Limited.

Le résultat net comptable comprend un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1.409.448 euros. Ce montant est relatif à l'année calendaire 2019.

Au 31 décembre 2019, la Société dispose d'une trésorerie de 5.648.679 euros contre 12.481.232 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6.291.584 euros contre 6.405.063 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2.779.342 euros contre 2.908.512 euros au titre de l'exercice précédent.

B. Analyse de la situation financière et la situation de l'endettement

Fin 2019, les dettes financières de la Société s'élèvent à 2.470 euros.

Compte tenu d'une trésorerie disponible s'élevant à 5,6 M€ au 31 décembre 2019, de l'encaissement attendu du crédit d'impôt recherche pour 1,4 M€ sur l'année 2020 et de la signature avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un accord de financement d'un montant de 35 M€ (dont le versement de la première tranche de 15 M€ est prévu au premier semestre 2020), la société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture. A noter que, dans les 15 mois suivant le décaissement de la première tranche, le Groupe devra fournir à la Banque Européenne d'Investissement la preuve qu'une ou plusieurs augmentations de capital ont été réalisées en faveur de la société. Dans le cas où la condition précédente ne serait pas satisfaite, plusieurs cas pourront se présenter :

- Augmentations de Capital de moins de 10 millions d'euros - La Banque Européenne d'investissement pourra annuler la portion non décaissée de la tranche A et /ou demander le remboursement anticipé du prêt en cours ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants courus ou en cours.
- Augmentations de Capital comprises entre 10 et 15 millions d'euros - Le taux d'intérêt PIK applicable à la tranche A sera augmenté à 8% et les intérêts seront dus rétroactivement comme si celui-ci avait été de 8% à la date de décaissement et cela jusqu'à ce que les augmentations de capital atteignent le montant de 15 M€. (Le taux actuellement applicable est de 6%).

Le Groupe est confiant en sa capacité à augmenter son capital, notamment par le biais de levée de fonds sur les marchés. Ce type d'opération a déjà été réalisé avec succès dans le passé.

Le Groupe considère ainsi disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture. Les éléments mentionnés ci-dessus permettent d'établir les comptes annuels au 31 décembre 2019 selon le principe de continuité d'exploitation pour les 12 prochains mois.

C. Analyse de l'évolution des affaires et des résultats

Le Chiffre d'affaires de la société s'élève à 8,4 M€ contre 6,3 M€ l'exercice précédent, soit une hausse de plus de 31,8%.

- ✓ L'activité **ICRO** a généré 100 % du Chiffre d'affaires de la société sur l'exercice 2019. Celle-ci a continué de se développer en Chine avec la mise en place d'une structure pour la gestion locale de projets et des opérations, permettant un accroissement significatif de la prise de commandes sur l'année 2019. A ce jour une partie importante des services rendus en Chine a été effectuée

par les équipes de la Société, malgré le renforcement d'équipes chinoises dédiées. Le processus visant à autonomiser la filiale devrait se poursuivre sur l'année 2020.

- ✓ L'activité **iBiopsy®** n'a pas généré de revenus sur l'exercice celle-ci étant en phase d'investissement (Logiciel, Clinique et Scientifique) pour de nouveaux produits et services. Avec l'arrivée du Dr. Nozha Boujemaa, Chief Science and Innovation Officer, Median a poursuivi ses investissements de R&D pour sa plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy®, en renforçant notablement l'équipe scientifique dans les domaines de l'Intelligence Artificielle et de la science des données, afin de consolider son leadership en imagerie phénotypique.

La trésorerie et équivalents de trésorerie de la société s'élèvent à 5,6M€ au 31 Décembre 2019. Le versement du Crédit Impôt Recherche 2018 est intervenu sur le mois de juillet 2019, pour un montant de 1,6 M€.

2. PERSPECTIVES D'AVENIR

Un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un montant de 35 M€ a été signé le 18 décembre 2019. Cet accord va permettre d'accélérer encore le programme d'investissement et de recrutement pour **iBiopsy®** sur les prochaines années. Le versement de la première tranche de 15 M€ est prévu au cours du premier semestre 2020.

L'activité **iCro**, entend également poursuivre sa croissance sur l'année 2020, suite aux très nombreux contrats signés et/ou awardés sur l'année 2019.

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

A. Comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

B. Comptes aux normes IFRS

Nous vous rappelons que, même si aucune obligation légale ne l'impose, suite aux engagements pris aux termes des *Subscription Agreements* conclus par la Société le 19 août 2014 et le 2 juillet 2015, la Société a également préparé des comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2019, la Société a poursuivi les développements de ses solutions logicielles :

iSee® (iCRO) pour l'analyse et la gestion des images dans les essais cliniques. Les principaux travaux ont concerné la plateforme logicielle correspondante ainsi que le développement de nouvelles fonctionnalités logicielles permettant de supporter de nouveaux critères d'imagerie pour les essais cliniques ;

iBiopsy® : En 2019, l'entreprise a réorienté ses travaux de R&D avec pour objectif de créer des connaissances et un savoir-faire susceptible de répondre aux incertitudes techniques de notre activité. L'équipe s'est organisée en différentes équipes travaillant en parallèle sur des sujets spécifiques et de façon coordonnée pour intégrer les différents modules logiciels dans une plateforme logicielle unique.

- ✓ Une équipe dédiée au travail sur le développement de partenariats cliniques, l'acquisition d'images médicales et leur revue afin de répondre au contrôle qualité,
- ✓ Une équipe dédiée aux aspects technologiques relatif à la plateforme de notre solution,
- ✓ Et enfin une équipe travaillant sur les algorithmes de traitement d'image médicale et d'intelligence artificielle.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposerons d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 7.988.450 euros au compte « report à nouveau » qui atteindrait alors un montant négatif de 52.223.734 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

6. AUTRES INFORMATIONS

A. Évènements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Anticipant les mesures de confinement prises par le Gouvernement français le 17 mars 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, le Groupe Median Technologies a mis tous ses collaborateurs en télétravail dès le lundi 16 mars matin en France.

De ce fait, l'ensemble des salariés de Median et de ses différentes sociétés partout dans le monde est depuis cette date en télétravail, les équipes aux Etats Unis et en Chine étant de façon usuelle en télétravail.

Le Groupe est prêt à affronter les défis qu'implique et va impliquer le Covid-19 :

- Depuis de nombreuses années, Median Technologies opère au travers des infrastructures robustes sur le cloud qui sont utilisées quotidiennement pour délivrer les services d'imagerie (iCRO) à ses clients et partenaires à travers le monde. Le plan de continuité des activités de Median Technologies est en place et fonctionne sans interruption depuis le 16 mars 2020. Le Groupe continue à délivrer ses services et ses opérations d'imagerie comme d'habitude.
- Pour l'activité iCRO de Median, les chefs de projet, les responsables de sites investigateurs, les responsables des images, l'équipe qualité et les responsables de compte restent opérationnels disponibles, de la même façon qu'ils le sont dans des conditions normales.
- Les activités de recherche et développement liées à la Business Unit iBiopsy® continuent de se dérouler de façon normale grâce aux infrastructures de développement mises en place depuis de nombreux mois et utilisées de façon journalière en temps normal.
- Enfin l'ensemble des équipes support (IT, administration, ressources humaines, services financiers, communication et marketing, service juridique) continue d'assurer le meilleur service possible aux deux business units du groupe.

Ainsi que prévu dès fin 2019, le Groupe a demandé le déblocage de la première tranche de son emprunt contractualisé fin 2019 auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI). Le montant de cette première tranche s'élève à 15 M€, sur le total du prêt de 35 M€.

En parallèle, l'ensemble des mesures mises en place par le gouvernement français pendant cette période sont étudiées par les services financiers du Groupe afin d'assurer la continuité du groupe dans les meilleures conditions possibles.

À ce jour, le groupe Median ne peut prématurément pas évaluer les impacts financiers que peut avoir cette crise sur ses activités. Cependant compte tenu de la situation, le groupe revoit cependant ses objectifs de revenus sensiblement à la baisse pour l'année 2020, mais entend cependant poursuivre sa croissance entamée il y a presque 2 ans maintenant.

Le groupe a d'ores et déjà mis en place une politique d'embauche beaucoup plus stricte afin de s'adapter aux mieux à l'évolution de la crise sur ces prochains mois et faire face à l'accroissement prévu de son chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les prises de commande futures, le groupe reste également prudent, même si les chiffres obtenus sur le premier trimestre de l'année 2020, restent en ligne avec ceux fixés en fin d'année dernière.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2020, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 60.000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-M au profit de Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société. Monsieur Oran MUDUROGLU, en sa qualité de dirigeant, est tenu de conserver 15.000 actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-M (soit 25 % des actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-M attribuées) au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Le Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2020, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 30.000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2020-Z au profit de Monsieur Robin ZHANG, salarié de la société **MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY (SHANGHAI) CO., LTD**, filiale chinoise de la Société.

Le Conseil d'Administration en date du 12 mars 2020, conformément à la 18^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 60.000 actions gratuites AGA 2020-1 au profit de Monsieur Bernard REYMANN et 30.000 actions gratuites AGA 2020-1 au profit de Monsieur Nicolas DANO, salariés de la Société.

B. Activité des filiales de la Société

1. La Société détient la totalité du capital et des droits de vote de **MEDIAN TECHNOLOGIES, INC.**, la filiale américaine de la Société (ci-après la « **Filiale US** »).

La Filiale US compte 6 salariés au 31 décembre 2019.

Au cours de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires de la Filiale US s'est élevé à 1.043.978 USD (soit 933 K€). Le chiffre d'affaires de MEDIAN TECHNOLOGIES INC., tout comme l'exercice précédent, provient de la mise en place en 2014 d'un contrat de "cost-plus" entre la maison mère et sa filiale. Ainsi, la totalité du chiffre d'affaires en 2019 correspond à la refacturation des coûts à la Société.

2. La Société détient également la totalité du capital et des droits de vote de **MEDIAN TECHNOLOGIES HONG KONG LIMITED**, la filiale Hongkongaise de la Société (ci-après la « **Filiale HK** »).

La Filiale HK n'a pas de salariés à ce jour et n'a pas réalisé de chiffre d'affaires sur l'exercice.

3. La Société détient également la totalité du capital et des droits de vote de **MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY (SHANGHAI) CO., LTD**, la filiale Chinoise de la Société (ci-après la « **Filiale CN** »).

La Filiale CN compte 14 salariés au 31 décembre 2019.

Au cours de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires de la Filiale CN s'est élevé à 8.870.926 RMB (soit 1.146 K€). Celui-ci correspond à des refacturations de services réalisées pour Median technologies SA à hauteur de 1.800.678 RMB (soit 233 K€). Le reste du chiffre d'affaires correspond aux contrats signés depuis le 2^{ème} trimestre 2019 directement auprès des clients Chinois du Groupe.

C. Prises de participation au cours de l'exercice

Aucune.

D. Aliénation d'actions et participations croisées

Aucune.

E. Existence de trois plans de stock-options et diverses valeurs mobilières émises – Participation des salariés

1. Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 94.516 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-A au profit des bénéficiaires suivants :

BÉNÉFICIAIRES	STOCK OPTIONS 2019-A
Fredrik BRAG	84.516
Bernard REYMANN	10.000

Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 257.500 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B au profit des bénéficiaires suivants :

BÉNÉFICIAIRES	STOCK OPTIONS 2019-B
Sophie CAMPAGNO	20.000
Nicolas DANO	30.000
Sebastien GROSSET	9.000

Jean OLIVIER	9.000
Emmanuelle LEYGUES	6.000
Bernard REYMANN	32.500
Yan LIU	35.000
Anne-Sophie AUROUX	6.000
Oran MUDUROGLU	50.000
Nozha BOUJEEMA	60.000

Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 33.000 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-C au profit du bénéficiaire suivant :

BÉNÉFICIAIRE	STOCK OPTIONS 2019-C
Robin ZHANG	33.000

2. Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice social : Fredrik BRAG (Directeur Général), Bernard REYMANN, Nicolas DANO, et Fabrice LAMY détenaient au total 5,20 % du capital social au 31 décembre 2019.

3. Le récapitulatif des émissions et attributions des différents titres figure à l'annexe des comptes annuels établis par la Société pour l'exercice clos en date du 31 décembre 2019.

F. Informations concernant le Commissaire aux Comptes

Nous vous rappelons que votre Commissaire aux Comptes Titulaire est la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 2.510.460 euros dont le siège social est situé 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-Sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 672 006 483, société qui est dûment enregistrée auprès du PCAOB dont le mandat de six ans court jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice à clore en date du 31 décembre 2020.

G. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

L'effectif salarié moyen de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 76 salariés. Au 31 décembre 2019, la Société comptait 85 salariés.

H. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, il a été procédé à des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 41.387 euros, l'incidence théorique sur l'impôt sur les sociétés, au taux de 28 %, ressort à 11.588 euros.

I. Conventions réglementées

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, une nouvelle convention relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce sera approuvée selon la procédure prévue à l'article L.225-42 du Code de commerce.

- **Convention conclue entre la Société et la société INNOVA LAW, LLC :**
 - o Dirigeant concerné : Monsieur Fredrik BRAG, Directeur Général et Administrateur.
 - o Nature et objet : Le 11 décembre 2019, la Société a conclu un nouveau contrat avec la société INNOVA LAW, LLC., au sein de laquelle Monsieur Johan BRAG, frère de Monsieur Fredrik BRAG (Directeur Général et Administrateur de la Société), exerce la fonction de Président.
 - o Modalités : Conformément audit contrat, la société INNOVA LAW, LLC. s'est engagée à fournir des prestations de services particulières, sur demande spécifique de la Société, en matière de stratégie relative à la propriété intellectuelle et autre procédure connexe et de stratégie et de développement relatifs et à la science des données et à la science clinique à la Société moyennant des honoraires devant faire l'objet d'un devis préalable et accepté par la Société pour chaque mission spécifique confiée à INNOVA LAW, LLC.

Cette convention a fait l'objet d'une mention et d'une autorisation par le Conseil d'administration. Cette convention permettra à la Société de bénéficier de l'expertise de la société INNOVA LAW, LLC. qui pourra la conseiller dans le cadre de sa stratégie et de son développement commercial, ainsi qu'en matière de développement d'inventions et de partenariats et de stratégie en matière de propriété intellectuelle.

Il est rappelé que les conventions suivantes, de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sans modification :

- **Stock-options attribuées à un administrateur de la Société :**
 - o Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société ;
 - o Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies, Inc. ;
 - o Modalités : Conformément audit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Technologies, Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans Median Technologies, Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de Median Technologies, Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 au vu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

J. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice

En application des articles D.441-4 et L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la décomposition des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe I).

K. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport (Annexe II).

L. Détention du capital social (art. L.233-13 du Code de commerce)

Les informations reçues par la société en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce figurent en annexe du présent rapport (Annexe III).

M. Programme de rachat d'actions

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2019, le nombre des actions achetées et vendues par application de l'article L.225-209 du Code de commerce a été, respectivement, de 129.054 actions et 156.230 actions.

Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés, respectivement, à 1,68 euros et 2,14 euros.

Ces transactions n'ont pas donné lieu à des frais de négociation.

Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 22.458 titres.

Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 41.112 euros, soit une valeur unitaire de 1,83 euros.

Leur valeur nominale était de 0,05 euro.

Elles représentent 0,19 % du capital social.

Le cours de l'action au 31 décembre 2019 était de 1,97 euro. Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2019.

N. Bilan annuel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à AUREL BGC, à la date du 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

141.003 euros
22.458 titres

O. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats

CA France : 999 K€
CA Etats-Unis/Canada : 2.693 K€

CA Royaume-Uni :	661 K€
CA Chine :	3.337 K€
CA Autres :	<u>667 K€</u>
Total du CA :	8.357K€

P. Facteurs de risque spécifiques

1. Risques particuliers liés à l'activité

1.1. Risques liés à la concurrence

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif.

La Société ne peut pas garantir que des technologies émergentes puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs.

Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

1.2. Risques d'échec commercial

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et des services proposés par la Société dépendra de divers facteurs.

Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

1.3. Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé

Le succès de la Société notamment de sa filiale chinoise dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs. L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

1.4. Risques Clients

La Société ne se considère pas dépendante d'un laboratoire en particulier. En élargissant ses référencements auprès des grands laboratoires pharmaceutiques, elle se donne par ailleurs les moyens d'être moins dépendante d'un nombre restreint de laboratoires. A ce jour, la Société est référencée auprès de la plupart des plus gros laboratoires mondiaux.

1.5. Risques Fournisseurs

La Société n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de la Société n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

2. Risques juridiques et réglementaires

2.1. Risques liés à la propriété intellectuelle

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède. Cependant, les droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à Median Technologies.

2.2. Risques liés à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays. Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions susceptibles d'accroître de manière significative les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de ses produits et services et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

La société a subi avec succès son premier audit FDA début 2017. En 2019, la qualité des services a été validée par le succès de 12 audits clients et d'un audit FDA (Food and Drug Administration) sur une phase III majeure d'un laboratoire pharmaceutique membre du Top 3.

2.3. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à former leur diagnostic. Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

II. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous rappelons que votre Conseil d'administration a, par décision en date du 10 avril 2019, décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Conseil d'administration a également décidé de nommer Monsieur Oran MUDUROGLU en qualité de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Fredrik BRAG en qualité de Directeur Général.

En application de l'article 15 des statuts, cette décision a été prise jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions. Toutefois, le conseil d'administration devra prendre une décision relative aux modalités d'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de son président.

Ces modalités n'ont pas été modifiées.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

B. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société (Annexe V).

Monsieur Fredrik BRAG, Directeur Général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2019 une rémunération brute hors prime sur objectifs de 400.000 euros.

Le montant de la prime sur objectif pour l'exercice 2019 décidée par le Conseil d'Administration sur la base de la recommandation du Comité de Rémunération s'élève à 240.000 euros et sera versée sur l'exercice 2020. Il est rappelé que, au cours de l'exercice 2019, Monsieur Fredrik BRAG a perçu 80.000 euros au titre de la prime sur objectif pour l'exercice 2018.

Monsieur Fredrik BRAG bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2019 s'est élevé, le concernant, à 17.757 euros.

Monsieur BRAG bénéficie également d'un véhicule de fonction depuis le second semestre 2018.

Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société, a perçu au titre de l'exercice 2019 une rémunération brute de 8.667 euros.

Messieurs Oran MUDUROGLU et Kapil DHINGRA, Administrateurs de la Société, ont perçu en 2019, au titre de l'exercice 2018, des jetons de présence d'un montant de 50.000 euros chacun. Nous vous précisons qu'au titre du versement de ces jetons de présence, la Société s'est acquittée des différentes charges s'élevant à un montant total de 14.679 euros.

C. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été conclues les conventions suivantes avec une filiale de la Société :

- **Contrat de consulting conclu début 2019 entre Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société, et la filiale américaine de la Société, Median Technologies, Inc. :**
 - o Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société ;
 - o Objet de la convention : Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société, est un expert reconnu en technologies de la santé et plus particulièrement des systèmes de gestion des images médicales fournit des prestations de conseil à Median Technologies, Inc., filiale américaine de la Société ;
 - o Modalités : Monsieur Oran MUDUROGLU fournit des conseils tant cliniques que commerciaux afin de soutenir la stratégie en matière de développement commercial avec les clients et prospects ;
 - o Durée de la convention : Durée déterminée ayant pris fin le 31 décembre 2019, étant néanmoins précisé qu'un contrat de la même nature a été conclu au titre de l'exercice en cours.

- **Contrat de consulting conclu le 1^{er} Juin 2018 entre KAPITAL CONSULTING LLC, dont Monsieur Kapil DHINGHA est le dirigeant et principal actionnaire, et la filiale américaine de la Société, Median Technologies, Inc. :**
 - o Dirigeant concerné : Monsieur Kapil DHINGHA, Administrateur de la Société ;
 - o Objet de la convention : Monsieur Kapil DHINGHA, membre du Conseil d'Administration de la Société, fournit des prestations d'expert-conseil dans le domaine clinique aux sociétés du groupe MEDIAN ;
 - o Durée de la convention : Le Conseil d'Administration a constaté que cette convention était arrivée à échéance le 31 mai 2019. Néanmoins un contrat de la même nature a été conclu au titre de l'exercice en cours.

Par ailleurs, il est rappelé que la convention suivante s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sans modification :

- **Stock-options attribuées à un administrateur de la Société :**
 - o Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration de la Société ;
 - o Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies, Inc. ;
 - o Modalités : Conformément audit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Technologies, Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans Median Technologies, Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de Median Technologies, Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

D. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe du présent rapport (Annexe VI).

E. Opérations sur titres des dirigeants

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les opérations sur titres des dirigeants intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font l'objet du récapitulatif porté en Annexe IV du présent rapport.

III. RAPPORT SUR LES AUTRES RÉOLUTIONS

A. Mandat des administrateurs

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs, à savoir :

- Monsieur Oran MUDUROGLU, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Fredrik BRAG, Administrateur,
- Monsieur Otello STAMPACCHIA, Administrateur,
- Monsieur Tim HAINES, Administrateur,
- Monsieur Kapil DINGHRA, Administrateur.

pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos en date du 31 décembre 2019.

Par ailleurs, nous vous informons que le mandat de :

- Monsieur Oran MUDUROGLU,
- Monsieur Fredrik BRAG,
- Monsieur Kapil DINGHRA,

arrivent à expiration lors de la présente Assemblée.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler les mandats de Messieurs Oran MUDUROGLU, Fredrik BRAG et Kapil DINGHRA comme administrateurs de la Société, conformément à l'article 11 des statuts, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Messieurs Oran MUDUROGLU, Fredrik BRAG et Kapil DINGHRA ayant fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leurs fonctions d'Administrateurs et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Nous vous indiquons également que Monsieur Otello STAMPACCHIA a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société par un courrier en date du 13 novembre 2019 prenant effet le 16 janvier 2020 et que le Conseil d'Administration a pris acte de cette démission.

Nous vous proposons de nommer comme administrateur de la Société, conformément à l'article 11 des statuts, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le candidat suivant, lequel a fait savoir par avance qu'il acceptait ses fonctions d'Administrateur et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice Monsieur Oern STUGE, citoyen Norvégien né le 16 novembre 1954 à Oslo, en Norvège, demeurant 76 impasse de Coulet, 1162 Saint-Prex (SUISSE).

Monsieur Oern STUGE détient un mandat d'administrateur au sein des sociétés suivantes :

SOCIÉTÉ	MANDAT ET/OU FONCTION
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Oern STUGE	
Mainstay Medical Ltd.	Président du Conseil d'Administration
Pulmonx Inc.	Administrateur
GI Dynamcis Inc.	Administrateur

Lumenis Inc.	Administrateur
Phagenesis Ltd.	Président du Conseil d'Administration
Summit Medical Ltd.	Président du Conseil d'Administration
Balt SAS	Vice Président Conseil d'Administration
Echosens SA	Observateur au Conseil d'administration

B. Fixation de la rémunération de l'activité des administrateurs

Nous vous proposons de fixer à 150.000 euros le montant global de la rémunération au titre des fonctions d'administrateur à répartir entre les Administrateurs au titre de l'exercice 2020, et de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de décider des conditions de sa répartition entre les Administrateurs.

C. Autorisation au conseil d'administration pour l'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce

Nous vous proposons de nous autoriser à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social à la date de l'Assemblée Générale.

Il est précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspondrait au nombre d'actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait, et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à quinze (15) euros, sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

En conséquence, le montant maximal que la Société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 15 euros, s'élèverait à 18.191.137,50 euros, sur le fondement du capital au 9 avril 2020.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins notamment :

- de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 2 juillet 2018 ;

- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

- de les annuler en vue notamment d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de nous accorder cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Cette délégation priverait d'effet à compter du jour de l'Assemblée Générale toute délégation antérieure ayant le même objet.

Par ailleurs, nous vous proposons d'autoriser la réduction du capital social en liaison avec l'opération susmentionnée.

* * *

Le Conseil d'Administration

Annexes :

Annexe I	Décomposition des délais de paiement
Annexe II	État des résultats des 5 derniers exercices.
Annexe III	Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement le capital par seuil (Article L.233-13)
Annexe IV	Opérations sur titres des dirigeants.
Annexe V	Liste des mandats sociaux.
Annexe VI	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital.

ANNEXE I

DÉCOMPOSITION DES DÉLAIS DE PAIEMENTS

	Article D.441.I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441.I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	32					51				
Montant total des factures concernées TTC	238 508	62 363	10 468	15 039	326 378	400 338	507 156	171 060	48 063	1 126 618
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	2,76%	0,72%	0,12%	0,17%	3,77%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						5%	6%	2%	1%	13%
Factures exclues relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	0					27				
Montant total des factures exclues TTC	0					654 953				
Délais de paiement de références utilisés (article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours					Délais contractuels : 30 jours				

ANNEXE II

ÉTAT DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Périodes Durée de l'exercice	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois
I- Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	606 371 €	606 371 €	598 745 €	582 539 €	500 806 €
b) Nombre d'actions émises	12 127 425	12 127 425	11 974 903	11 650 780	10 016 117
II- Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 356 807 €	6 340 322 €	7 686 026 €	6 353 458 €	3 885 379 €
b) Bénéfice avant impôt, avant amortissements & provisions	-9 348 110 €	- 17 068 894 €	- 16 226 337 €	- 8 266 452 €	- 6 003 487 €
c) Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)	1 409 448 €	1 591 969 €	1 340 302 €	1 064 007 €	858 503 €
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	-7 939 450 €	- 15 476 926 €	- 14 886 035 €	- 7 202 445 €	- 5 144 984 €
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	- 7 988 450 €	- 16 063 457 €	-15 088 837 €	- 7 746 399 €	-5 336 589 €
f) Montants des bénéfices distribués	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
g) Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
III- Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	-0,65 €	-1,28 €	-1,24 €	- 0,62 €	-0,51 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-0,66 €	-1,41 €	-1,26 €	- 0,66 €	-0,53 €
c) Dividende versé à chaque action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
IV- Personnel					
a) Nombre de salariés (effectifs moyens)	76	83	84	74	54
b) Montant de la masse salariale	6 291 584 €	6 405 063 €	6 469 077 €	4 594 654 €	3 772 252 €
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 779 342 €	2 908 512 €	3 005 724 €	2 122 953 €	1 705 454 €

ANNEXE III

IDENTITÉ DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DÉTENANT DU CAPITAL PAR SEUIL (ARTICLE L.233-13)

	<i>Exercice N-1</i>	<i>Exercice N</i>
<i>Personnes Physiques</i>		
Néant	Néant	Néant
<i>Personnes Morales</i>		
Furui Medical Company	12,43 % soit plus d'un dixième	12,43 % soit plus d'un dixième
Celestial successor fund LP	10,76 % soit plus d'un dixième	10,76 % soit plus d'un dixième
Abingworth bioventures VI LP	9,16 % soit plus du vingtième	9,16 % soit plus du vingtième
Canon Inc.	7,93 % soit plus du vingtième	7,93 % soit plus du vingtième
Growth Equity Opportunity Fund III LLC (NEA)	7,90 % soit plus du vingtième	7,90 % soit plus du vingtième
FCPR Auriga Ventures II	5,42 % soit plus du vingtième	5,42 % soit plus du vingtième

ANNEXE IV

OPÉRATIONS SUR TITRE DES DIRIGEANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Attribution de 94.516 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-A

Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 94.516 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-A aux bénéficiaires suivants :

BÉNÉFICIAIRES	STOCK OPTIONS 2019-A
Fredrik BRAG	84.516
Bernard REYMANN	10.000

Monsieur Fredrik BRAG, en sa qualité de dirigeant, est tenu de conserver 21.129 actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-A (soit 25 % des actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-A attribuées) au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Attribution de 82.500 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B

Le Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019, conformément à la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 257.500 options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B, dont 82.500 options de souscription d'actions pour les bénéficiaires suivants ainsi que suit :

BÉNÉFICIAIRES	STOCK OPTIONS 2019-B
Oran MUDUROGLU	50.000
Bernard REYMANN	32.500

Monsieur Oran MUDUROGLU, en sa qualité de dirigeant, est tenu de conserver 12.500 actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B (soit 25 % des actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions STOCK OPTIONS 2019-B attribuées) au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

ANNEXE V

LISTE DES MANDATS SOCIAUX

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2019

SOCIÉTÉ	MANDAT ET/OU FONCTION
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Fredrik BRAG	
MEDIAN TECHNOLOGIES SA	Directeur général Administrateur
MEDIAN TECHNOLOGIES, INC.	Président Directeur Général
MEDIAN TECHNOLOGIES HONG-KONG LIMITED	Administrateur
MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY (SHANGHAI) CO., LTD.	Administrateur
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Oran MUDUROGLU	
MEDIAN TECHNOLOGIES SA	Président du Conseil d'Administration
HELUS	Directeur Général (<i>Chief Executive Officer</i>) Administrateur
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Otello STAMPACCHIA	
MEDIAN TECHNOLOGIES SA	Administrateur
REPLIMUNE LTD.	Administrateur
NOVATION BIO, INC.	Administrateur
KRONOS BIO, INC.	Administrateur
MORPHIC THERAPEUTIC	Administrateur
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Tim HAINES	
MEDIAN TECHNOLOGIES SA	Administrateur
CHROMA THERAPEUTICS LIMITED FROM	Administrateur
AIMIM LIMITED	Administrateur
ABINGWORTH LLP	Membre
ABINGWORTH BIOVENTURES V GP LIMITED	Administrateur
ABINGWORTH BIOVENTURES GP LIMITED	Administrateur
ABINGWORTH CCD GP LIMITED	Administrateur
ABINGWORTH SECOND PARTNER LIMITED	Administrateur
GAMMADELTA THERAPEUTICS LIMITED	Administrateur
ADAPTATE THERAPEUTICS	Administrateur
Mandats et fonctions exercés par Monsieur Kapil DHINGRA	
MEDIAN TECHNOLOGIES SA	Administrateur
FIVE PRIME, INC.	Administrateur
REPLIMUNE, INC.	Administrateur
AUTOLUS	Administrateur

ANNEXE VI

ÉTAT DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

DATE DE L'AGE / OBJET	MONTANT MAXIMUM	DURÉE	ÉTAT
AGE 26/06/2019 – 13^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	500.000 euros	18 mois	Non utilisée
AGE 26/06/2019 – 14^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public</i>	500.000 euros	18 mois	Non utilisée
AGE 26/06/2019 – 15^{ème} résolution <i>Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier</i>	Limite légale – article L.225-136, 3°) du Code de commerce	18 mois	Non utilisée
AGE 26/06/2019 – 16^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</i>	Limite de 15% de l'émission initiale	18 mois	Non utilisée

DATE DE L'AGE / OBJET	MONTANT MAXIMUM	DURÉE	ÉTAT
<p>AGE 26/06/2019 – 18^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce</i></p>	<p>Le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration</p>	<p>38 mois</p>	<p>- Utilisation partielle par le CA du 12/03/2020 à hauteur de 90.000 actions gratuites</p>
<p>AGE 26/06/2019 – 19^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue d'émettre des options de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce</i></p>	<p>500.000 actions nouvelles</p>	<p>38 mois</p>	<p>- Utilisation partielle par le CA du 27/06/2019 à hauteur de 385.016 options</p> <p>- Utilisation partielle par le CA du 16/01/2020 à hauteur de 90.000 options</p>